

AVS 21 à Bienne

Invitation pour le mercredi **7 septembre à 15h à la Maison du Peuple de Bienne**. Réunion publique sur la votation sur l'AVS en votation le 25 septembre, avec Daniel Lampart, chef du secrétariat de l'USS, économiste en chef. A l'issue de la manifestation, une petite collation sera offerte.

Genève : tram historique

Promenade-découverte en anciens tramways. Les dimanches 4 septembre et 2 octobre, le tram historique circulera entre Lancy-Bachet, Carouge, Plainpalais, Gare de Cornavin et retour. Départ de Lancy chaque heure de 13h40 à 16h40. Les billets et divers articles souvenirs seront en vente à bord des véhicule d'époque.
Infos : www.agmt.ch

Congé paternité accordé à 70% des pères

Dans environ 70 % des cas, une allocation de paternité est octroyée à la naissance ; tel est le résultat d'une première évaluation de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les pères pouvant prendre leur congé dans les six mois qui suivent la naissance, les données sont disponibles en décalage par rapport aux chiffres du congé de maternité. En Suisse, depuis début 2021, les pères salariés ont droit à deux semaines de congé payé, soit à quatorze indemnités journalières pour dix jours. Pour comprendre ce taux de 70%, il est impératif de se limiter aux naissances survenues entre janvier et mars 2021 (premier trimestre) et de considérer les versements jusqu'à fin mai 2022: le décalage entre la naissance et le paiement des indemnités est ainsi suffisant pour avancer des conclusions fiables. En effet, plusieurs mois peuvent séparer les deux événements. Par ailleurs, chaque naissance ne donne pas droit à une allocation. Deux conditions essentielles sont requises : le père doit exercer une activité lucrative et reconnaître l'enfant. L'OFAS estime qu'il faudra attendre d'autres données pour pouvoir tirer des conclusions plus pointues, lesquelles seront disponibles au plus tôt fin 2023.



Les employé-e-s de Swissport ont manifesté le 23 juillet à l'aéroport de Zurich.

SWISSPORT ZURICH

Les négociations vont-elles échouer?

Michael Spahr
michael.spahr@sev-online.ch

Le 23 juillet dernier, plus de 200 collaboratrices et collaborateurs de Swissport Zurich ont participé à une action de protestation à l'attention du management. Ils ont exigé une fois de plus le retour immédiat à une CCT de même niveau qu'en 2019. Quatre semaines plus tard, lors de la dernière ronde de négociations, le management a fait une proposition minimaliste qui n'a pas pu être acceptée par les syndicats. Il y a un risque de vide conventionnel dès 2023 qui serait lourd de conséquences et rendrait les grèves possibles.

Le personnel de Swissport a protesté haut et fort contre les conditions de travail intenable à l'aéroport de Zurich. Il se trouve toujours sous le joug de la CCT de crise qui a entretemps été dénoncée, bien que la branche de l'aviation soit redevenue aussi florissante qu'avant la crise du coronavirus (voir Journal SEV 9/22). La situation est précaire. Mais jusqu'ici le management de Swissport Zurich a campé sur ses positions lors des négociations. Ceci a poussé en juin dernier les syndicats à dénoncer la CCT de crise pour la fin de l'année.

Proposition des syndicats

Lors de son action de protestation, le personnel zurichois a remis au management une proposition avec les revendications suivantes:

- Swissport s'engage à introduire une nouvelle CCT au 1er janvier 2023 qui soit au minimum de même niveau que la CCT 2019 (avant qu'elle ait été détériorée à fin 2020 à cause de la pandémie, dans le cadre d'un accord comprenant des mesures pour surmonter la crise). Avec la « CCT de crise », le personnel a dû accepter des pertes salariales, des temps de travail plus longs et une réduction des jours de vacances et des jours libres, et faire preuve de plus de flexibilité pour les interventions.
- Une réduction des tours partiels (avec

plusieurs longues pauses par jour) à seulement un tour par mois.

- Plus de jours libres pour les collaboratrices et collaborateurs.
- Au vu du renchérissement qui est à la hausse, l'intégration d'un modèle de compensation du renchérissement dans la CCT. Swissport a mis du temps à répondre. Durant la sixième ronde de négociations qui s'est déroulée le 19 août entre Swissport et la délégation de négociations (SEV-GATA, SSP et Société des employés de commerce), l'entreprise n'a présenté aux syndicats qu'une offre minimaliste: un modèle d'amélioration des conditions de travail par étapes durant trois ans, mais avec un résultat final obtenu en 2025 qui ne parvient pas au niveau de la CCT 2019.

De plus, Swissport a refusé de se prononcer sur un montant concret de compensation du renchérissement et n'a pas voulu établir un modèle contraignant pour cela. Bien entendu, la délégation de négociations n'a pas pu accepter cette offre. Au lieu de cela, les syndicats ont fait une

nouvelle proposition de CCT à Swissport. Ils sont d'accord de proposer à leurs membres pour acceptation une CCT qui constituerait un retour à 100% à la CCT 2019 et serait complétée d'un modèle de compensation du renchérissement d'une durée de validité de quatre ans. Si Swissport refuse d'entrer en matière sur cette offre, pour les syndicats cela signifierait que les négociations sur une nouvelle CCT auraient échoué.

Faudra-t-il faire la grève?

Au moment du bouclage de ce journal, il n'y a pas encore eu de réponse de la part de Swissport Zurich, ni de Swissport International. Nous l'attendons avant la prochaine séance de négociations prévue le 14 septembre. Si les négociations échouent, le personnel se retrouvera dès le 1er janvier 2023 dans un régime sans convention. Cela signifie entre autres que des mesures de lutte pourront être saisies, par exemple une grève. Au vu de la situation actuelle, ce scénario est tout à fait vraisemblable.

Le personnel paye les erreurs du management

Le trafic aérien a vite repris. Swiss a déjà présenté un bénéfice semestriel de 67 mios. Mais beaucoup de compagnies aériennes ont omis d'engager assez de personnel et de rendre les postes plus attrayants en proposant de bonnes conditions d'engagement, malgré les revendications des syndicats.

Il ne faut pas s'étonner si à fin juillet, les membres d'Aeropers ont rejeté la nouvelle CCT pour les pilotes de Swiss. SEV-GATA a préparé des plaintes contre Swiss parce qu'elle n'a pas respecté le droit de participation dans l'affaire des licenciements de masse. Et l'application de la CCT de crise chez Swiss ne respectait pas les conditions du point de vue de SEV-GATA. De manière tout à fait grotesque, Swiss a résilié la CCT de crise déjà à la fin de l'année et a eu l'audace de vouloir réduire de moitié le payback

convenu pour les collaboratrices et collaborateurs. Selon la CCT de crise, Swiss doit payer en trois tranches au maximum un total de 2500 francs aux employé-e-s qui étaient sous contrat durant la CCT de crise et le seront encore au moment du versement (au prorata du taux d'occupation). Avec l'application de la CCT de crise pendant seulement 10 mois, Swiss a dû constater que les économies réalisées sont moins importantes que le payback. Ainsi la CCT de crise a un effet boomerang sur Swiss qui doit assumer maintenant de plus grands frais. C'est la raison pour laquelle SEV-GATA a décidé de laisser tomber sa plainte. A la mi août, Swiss a annoncé vouloir conclure un contrat de wetlease avec Air Baltic. Elle externalise donc des activités et réalise du dumping salarial. SEV-GATA a protesté en écrivant une lettre ouverte.